

**GOLF  
DU  
PETIT CHÊNE**



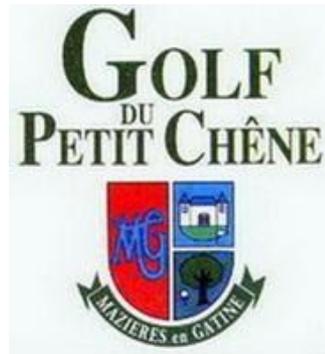
**Assemblée Générale  
2025  
Association Sportive  
du Golf du Petit Chêne**

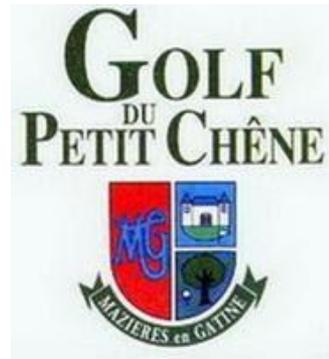
**GOLF  
DU  
PETIT CHÊNE**



# Ordre du jour

- **Ouverture de la séance par le Président**  
Jean Marc POUILLARD
- **Assemblée Générale extraordinaire**
  - ❖ Statuts de l'association
- **Rapport moral du Président**  
Jean Marc POUILLARD
- **Rapport du Trésorier**  
Mickaël Travers
- **Rapports des commissions :**
  - Dames : Geneviève Goguet
  - Ecole de Golf & Section Sportive : Christian Elie, Jean Pierre Chabot
  - Equipe hommes : Samuel Villain
  - Séniors : Cédric Robin
  - Pitch & Putt: Bérangère et Roger Paquereau
  - Commission Terrain: Jean Paul Garnier
- **Vote conseil administration de l'association**
- **Echanges- Le mot des invités**
- **Questions diverses – Clôture**  
Jean Marc Pouillard





# Les statuts de l'association

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 1 : Dénomination**

Sous la dénomination :

“ Association sportive du Golf ~~Club de~~ du petit chêne à Mazières en Gatine “

entre toutes les personnes qui ont adhéré ou adhérent aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 1er Août 1901 a été fondée.

Elle avait pour dénomination précédente :

” PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU GOLF EN DEUX-SEVRES”

Ses statuts ont été créés et déposés le 15 juin 1984, sa déclaration à la Préfecture des Deux-Sèvres a été enregistrée le 18 juin 1984 et publiée au journal officiel N° 179 du jeudi 2 Août 1984.

La durée de l'association est illimitée.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 2 : buts et objet**

Cette association a pour objet essentiel la pratique du golf et éventuellement d'autres sports et plus particulièrement :

- le développement de la pratique du golf
- l'animation sportive de tous ces sports
- la participation à l'organisation de compétitions de golf
- la gestion des handicaps de tous les joueurs dans le respect des règles de la Fédération Française de Golf
- la délivrance de licences pour le compte et suivant les directives de la FFG à laquelle l'association adhère
- l'animation et l'organisation dans une école de golf de l'ensemble des joueurs pratiquants, la préparation des équipes amateurs en vue des compétitions sportives organisées sous l'égide de la FFG

et plus généralement de représenter les intérêts de tous ses membres.

- **Article 2 bis : Interdiction**

L'association s'interdit tout but lucratif, toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.



# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES

- **Article 3 : Siège Social**

Le siège social est fixé ~~au secrétariat~~ ~~sur le site~~ du Golf ~~du~~ ~~au lieu-dit~~ le Petit Chêne à Mazières en Gâtine, Deux-Sèvres. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

- **Article 4 : Composition, Membres**

L'Association distingue 2 catégories de membres :

- les membres actifs : Il s'agit des joueurs ou joueuses ayant :

- 1) réglé leur cotisation annuelle à l'Association Sportive du golf-club du petit Chêne
- 2) contracté une licence auprès de la F.F.G
- ~~3) souscrit et acquitté un abonnement annuel auprès du gestionnaire du golf.~~

- les membres participants : Il s'agit des joueurs ou joueuses ayant :

- 1) réglé leur cotisation à l'A.S.
- 2) contracté une licence auprès de la F.F.G et n'ayant pas souscrit un abonnement annuel auprès du gestionnaire du golf.

L'adhésion à l'association sera obligatoirement annuelle.

Le montant de la cotisation sera fixé chaque année par le Conseil d'Administration et ratifié par l'Assemblée Générale suivante dans le cadre de son rapport financier et budgétaire

- **Article 4 bis : Membres et compétitions**

Les joueurs et joueuses qui n'auront pas la qualité de membres de l'association ne pourront participer qu'aux compétitions dites « ouvertes » après acquittement du droit d'engagement majoré auprès de l'association et après s'être mis en règle pour accéder au terrain auprès de l'exploitant.

Ils n'auront pas accès aux manifestations organisées par l'association hormis les compétitions ouvertes.

Le droit d'engagement des compétitions ainsi que la majoration de ce droit pour les non-membres, est fixé par le Conseil d'Administration.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



## • Article 5 : Admission

Les adhésions sont formulées auprès du Conseil d'Administration et acceptées par celui-ci.

Tout membre continuera de faire partie de l'association par tacite reconduction annuelle, à moins qu'il ne démissionne ou ne se mette, de son propre fait, dans les conditions de radiation.

## Article 6 : Démission – Radiation – Sanction

Tout membre peut démissionner et il doit le notifier par écrit au Conseil d'Administration avant le 1er Janvier de chaque exercice.

Des sanctions, dont la radiation, peuvent être prononcées par le Conseil d'Administration de l'Association, notamment pour les motifs suivants : non-paiement de la cotisation (radiation systématique), faute grave contre l'honneur, incident injustifié avec d'autres membres de l'association, manquements graves aux règlements du Golf.

En cas de sanction ou de radiation, le Conseil d'Administration en informe l'exploitant du golf afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires auprès du membre concerné. De même, l'exploitant du golf doit informer le Conseil d'Administration de l'Association de difficultés rencontrées avec l'un de ses membres. Le Conseil se prononcera sur l'attitude de l'Association vis-à-vis de ce membre, celle-ci pouvant aller jusqu'à la radiation, notamment en cas de refus de l'acquittement de l'abonnement dans le cadre des modalités offertes par l'exploitant.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 7 : Ressources**

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres
- des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou par les Collectivités Publiques
- du revenu de ses biens
- des sommes perçues en contrepartie de prestations, services et produits fournies par l'association pour ses membres, ou, pour des tiers, dans le cadre de l'animation sportive, de compétitions...
- des dons en nature et en espèces, et de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



## • Article 8 : Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil composé de 6 à 15 membres élus par l'Assemblée Générale.

La durée maximale d'un mandat est de trois ans, les membres sortants étant rééligibles par tiers.

Seuls les membres actifs, âgés de 18 ans au moins au jour de l'assemblée générale, ayant adhéré et réglé leurs cotisations à l'association depuis plus de six mois, sont éligibles au conseil d'administration.

Sont électeurs, tous les membres de l'association de plus de 16 ans, licenciés à la FFG, ayant adhéré et réglé leurs cotisations depuis plus de six mois. Les membres âgés de moins de 16 ans, élèves de l'école de golf, peuvent être représentés par leurs parents.

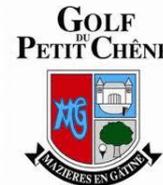
Le vote à bulletin secret peut être demandé par un des membres et le vote par procuration est admis.

En cas de vacances d'un ou plusieurs administrateurs, le Conseil peut coopter un ou plusieurs membres de l'association pour pourvoir au remplacement ; la désignation de ces nouveaux membres devra obligatoirement être ratifiée par l'Assemblée Générale suivante.

Les administrateurs cooptés, suivront le mandat de leur prédécesseur pour leur réélection. Lors de la première réunion du Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection du bureau qui se décompose de :

- un Président
- deux Vice-Présidents
- un Trésorier + un trésorier adjoint
- et un Secrétaire + un secrétaire adjoint

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 9 : Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, ce qu'il est tenu de faire si le quart des membres du Conseil lui demandent. Le conseil se réunit au moins une fois par semestre trimestre et nécessite un quorum de la moitié de ses membres pour délibérer.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur qui n'aura pas, sans excuse, assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Le conseil peut désigner des commissions chargées spécialement de l'étude d'une question particulière ou de la gestion des activités nécessaires à la vie de l'association.

Le nombre de ces commissions n'est pas limité.

Leur composition est obligatoirement réalisée auprès de membres de l'association et leur responsabilité sera obligatoirement confiée à un administrateur.

La commission peut néanmoins s'adjoindre les services d'un tiers, non membre, à titre de conseil, sans voix délibérative.

- **Article 10 : Gratuité du mandat**

Les administrateurs, le bureau, ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité.

~~Dans cet esprit, le droit de jeu offert par le gestionnaire du golf au Président, est reversé par ce dernier à l'association.~~

Toutefois, les frais et débours justifiés par l'accomplissement de leur mandat peuvent leur être remboursés.



# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES

- **Article 11 : Pouvoirs du Conseil d'Administration et du Bureau**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre et autoriser tout acte relevant de l'objet de l'association et qui ne soit pas réservé à la décision de l'Assemblée Générale.

Il convoque et anime les Assemblées Générales, il a la responsabilité de gestion de l'association et prend toutes décisions pour en assurer le bon fonctionnement.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et peut être investi par le conseil de tous pouvoirs à cet effet.

Le Président peut conférer à un Vice-Président ou un Administrateur, tous pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés, dans la limite de ceux qui lui sont attribués.

En cas d'absence, maladie, décès, il est remplacé par un Vice-Président délégué par le Conseil d'Administration.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



## • Article 12 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association, au jour de sa convocation et à jour de leur cotisation.

Elle est convoquée au moins une fois par an par le Conseil d'Administration et chaque fois que celui-ci le jugera nécessaire, ou encore sur la demande de trente membres d'un tiers des adhérents de l'association.

Les convocations seront faites quinze jours à l'avance, soit par lettre ou lettre électronique, par voie d'affiche ou par annonce.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle est défini par le Conseil d'Administration et comprend, notamment, les rapports moraux et financiers de l'association.

L'Assemblée Générale annuelle doit approuver les comptes, donner quitus de gestion au Conseil d'Administration, et renouveler les administrateurs rééligibles.

Seuls, les membres de l'association ayant adhéré durant l'exercice sur lequel statue l'Assemblée Générale annuelle peuvent participer au vote des résolutions de ladite assemblée.

L'exercice comptable est annuel et fixé du 1er Janvier au 31 Décembre.

Le conseil dispose de six mois au plus après la clôture des comptes, pour les présenter à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut donner au conseil ou à certains administrateurs les autorisations et pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des opérations rentrant dans l'objet de l'association.

Les membres de l'association disposent chacun d'une voix en Assemblée Générale ; aucun membre présent ne pourra être porteur de plus de cinq pouvoirs écrits de membres absents.

Le vote à bulletin secret sera appliqué chaque fois que l'un des membres de l'association en fera la demande. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés en Assemblée Générale Ordinaire.

Une feuille de présence sera émarginée à chaque assemblée. L'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents sauf pour les décisions nécessitant une Assemblée Générale Extraordinaire.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 13 : Assemblée Générale Extraordinaire**

En cas de nécessité justifiée, il peut être décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, notamment, en cas de modification de statuts, de dissolution, de fusion ou d'union avec d'autres associations ayant le même but.

Les modalités de convocation sont identiques à celles d'une Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend tous les membres de l'association au jour de sa convocation et à jour de leur cotisation.

L'admission au vote est ouverte à tous les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les décisions se prennent à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

Ces derniers doivent représenter au moins la moitié des membres de l'association au jour de la convocation.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, l'assemblée sera de nouveau convoquée à quinze jours d'intervalles et pourra alors délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

- **Article 14 : Dissolution**

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires liquidateurs.

Si, le passif apuré, il subsiste un actif, celui-ci ne pourra être dévolue qu'à une association sportive ou un groupement, dont l'objet sera le développement des sports ou de l'éducation physique.

En cas de dissolution prononcée par les 2/3 des membres présents à l'AGE, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 7 juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

# STATUTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAZIERES



- **Article 15 : Commission de contrôle**

Une commission de contrôle, composée de 2 membres, est désignée par l'assemblée générale pour 3 exercices.

Elle aura pour mission de valider les comptes de l'Association et de présenter son rapport à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice écoulé.

Les membres de cette commission sont choisis parmi les membres actifs ou participants, non administrateurs.

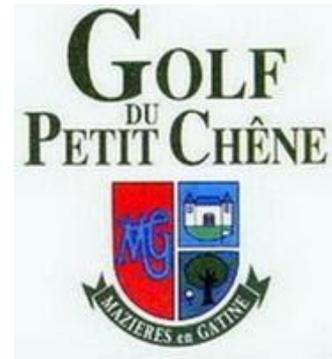
- **Article 16 : Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration et doit être approuvé par l'AGO.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points qui ont trait à l'administration de l'association.

# Vote des statuts par les membres





# Rapport Moral du Président

# Les évènements 2024

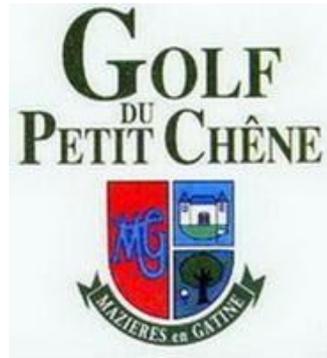
Vous y retrouvez :

- ❖ Les compétitions pour l'index
- ❖ Les scrambles
- ❖ Les amicales (challenge senior)
- ❖ La ladybird

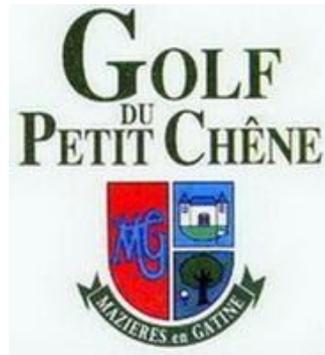
1 450 joueurs se sont réunis pour nos 44 évènements.  
Donc en moyenne 33 joueurs par évènement.

Les compétitions comptant pour l'index rassemblent en moyenne 20 joueurs.

Les compétitions en scramble, elles, rassemblent en moyenne 45 joueurs.



# Rapport du Trésorier



Budget 2024

Vous aimez les chiffres ?

Question pour des champions, d'après vous annuellement l'association gère quel budget (dépenses / recettes / résultat) :

Réponse A

Dép. : 17524 €  
Rec. : 17243 €  
Rés. : - 281 €

Réponse B

Dép. : 23 417,25 €  
Rec. : 24 015,23 €  
Rés. : 597,98 €

Réponse C

Dép. : 30 410 €  
Rec. : 29 852 €  
Rés. : - 558 €

Réponse D

La réponse D : honnêtement on s'en moque, non ?

Nouvelle devinette, quels sont les 3 postes les plus coûteux et les 3 les plus rémunérateurs ?

Les plus coûteux

Fonctionnement  
Equipes Messieurs  
Equipes Seniors  
Equipes Dames  
Ecole de golf

Réponse

Equipes Seniors (- 2300 €)  
Equipes Messieurs (- 2200 €)  
Ecole de Golf (- 2000 €)

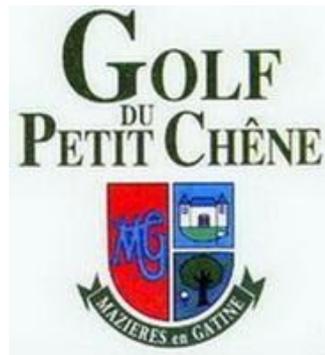
Les plus rémunérateurs

Pitch&Putt  
Droits de jeux (compétitions)  
Adhésions / Licences

Réponse

Droits de jeux (+ 4900 €)  
Adhésions / Licences (+ 2100 €)  
Pitch&Putt (+ 600 €)

# Rapport du Trésorier



CATEGORIE	Réel dépenses 2024	Réel recettes 2024	Bilan 2024
LICENCES+AS	10 477.70 €	12 584.53 €	2 106.83 €
MESSIEURS	2 237.10 €	0.00 €	-2 237.10 €
DAMES	884.08 €	204.00 €	-680.08 €
SENIORS	3 849.24 €	1 540.00 €	-2 309.24 €
COMPETITION	3 576.59 €	9 697.12 €	6 120.53 €
PITCH&PUTT	371.15 €	930.31 €	559.16 €
ECOLE_DE_GOLF	3 767.20 €	516.67 €	-3 250.53 €
FONCTIONNEMENT	3 656.88 €	3 197.33 €	-459.55 €
MATERIEL_TENUE	1 590.00 €	1 182.00 €	-408.00 €
COMPET_2023	0.00 €	1 959.55 €	1 959.55 €
<b>Global</b>	<b>30 409.94 €</b>	<b>31 811.51 €</b>	<b>1 401.57 €</b>
<b>Global réel</b>	<b>30 409.94 €</b>	<b>29 851.96 €</b>	<b>-557.98 €</b>

ASGPC ici, Matches plays d'hiver dans COMPET

Déduire GP2024 Bluegreen et Sponsor Rotary  
Tout le monde devrait faire du pitch !

Ajouter adhésions 2024 et déduire celles de 23  
Subventions comcom 2024 et 2025, transfert SG

Manque un sponsor de 500 € passé en pertes

Relevé Sumup de août à décembre 2023

# Les commissions

- ❖ Les Dames
- ❖ L'école de golf
- ❖ Les séniors
- ❖ Les messieurs
- ❖ Le terrain



# Les Dames by Geneviève Goguet



Un grand merci à toutes les joueuses qui se sont investies dans l'organisation des compétitions  
Merci à toutes celles et ceux qui ont participé aux 8 rencontres Harmonie et Lady Bird's.  
L'engagement de chacune et chacun a été très important pour les résultats du club et son rayonnement



# Les Dames



## Harmonie 2024



Club	Bressuire 25/04/2024	La Roche-Posay 30/05/2024	Haut-Poitou 04/07/2024	Loudun 03/09/2024	Total
Haut-Poitou	32	18	17	17	84
Mazières	18	9	15	17	59
Bressuire	27	7	10	9	53
La Roche-Posay	14	16	7	9	46
Les Forges	19	10	10	0	39
Loudun	0	8	9	16	33
Mignaloux	0	0	0	0	0





## Lady Bird 2023/2024



Classement 2023/2024							
Club	Mazières 06/06/2024	Les Forges 20/06/2024	Mignaloux 05/09/2024	Châtions 26/09/2024	2023	2024	Total
Haut-Poitou	36	20	26		135	82	217
Les Forges	14	32	41		50	87	137
Mazières	28	16	9		69	53	122
La Roche-Posay	6	8	5		91	19	110
Bressuire	13	14	9		34	36	70
Loudun	0	0	0		16	0	16
Mignaloux	7	0	19		0	26	26
Châtions	0	0	0		0	0	0



# Les Dames

Première Rencontre Féminine du département des Deux Sèvres

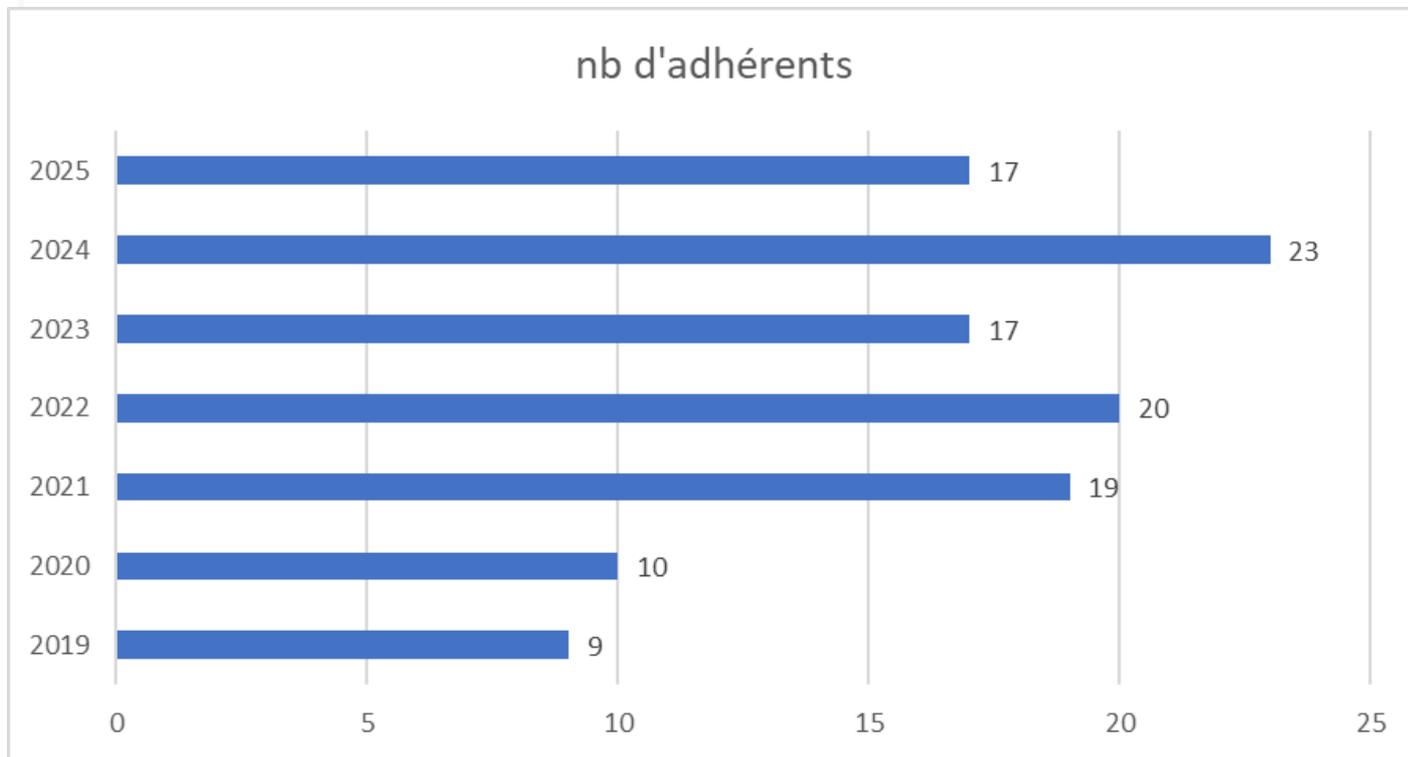


# Les Dames - Projets 2025

- Rencontres conviviales du mardi
- Participation aux Match Play d'Hiver
- Participation à la Lady Bird's et à la coupe Harmonie
- Participation à la Rencontre Féminine du Département 79
- Organisation de la compétition Harmonie à Mazières
- Prise en charge financière de l'AS pour les droits de jeu
- Organisation d'une rencontre nouvelles joueuses/ joueuses confirmées
- Championnat régional à la Marterie



# L'école de golf by Christian et Jean Pierre



# L'école de golf

## Compétitions 2023-2024

- 4 tours "mes premières compétitions" : Niort Mazières Les Forges et Bressuire
  - 17 participations. ( débutants )
- 4 tours de "Championnat Départemental«
  - 7 participations

Remerciements.

Merci à Jean Pierre CHABOT et Bernard CREMONT pour leurs présences tous les mercredis auprès de François et Kylian



# Pitch & Putt by Bérangère et Roger Paquereau



- ❖ 213 Joueurs
  - ❖ 21 rencontres en 2024
  - ❖ 34 litres de café
- 
- ❖ 18 trous le matin
  - ❖ Pause
  - ❖ 18 trous l'après midi



# Les Séniors by Cédric Robin



# Les Séniors

## Compétitions 2024

- Régional au golf du haut Poitou  
Montée en 2<sup>ème</sup> division !
- National au golf de l'Hirondelle  
Maintien en 4<sup>ème</sup> division



# Les Séniors

## Compétitions 2025

- ❖ Régionale au golf de Mont de Marsan : 6 et 7 septembre
- ❖ Nationale au golf de la Porcelaine: 25 au 28 septembre
- ❖ Sondage pour monter une équipe Sénior 2



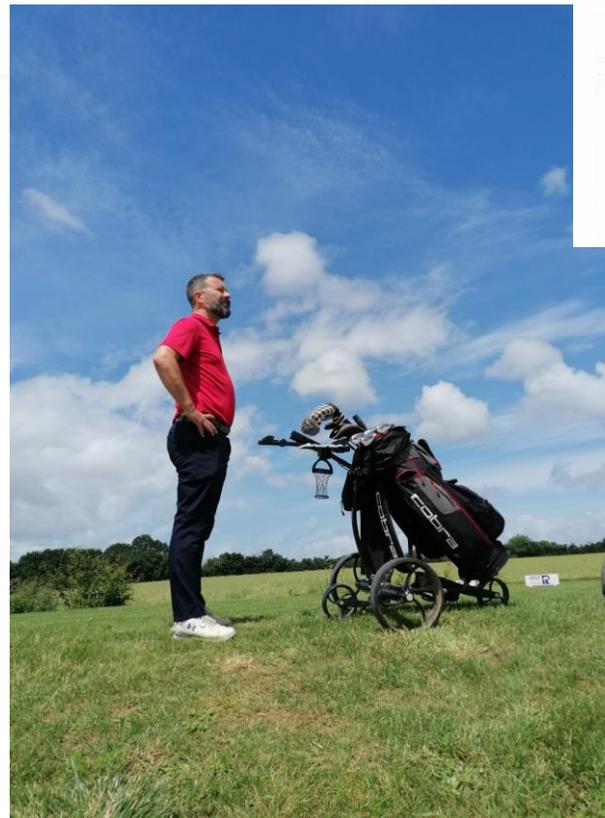
# Les Messieurs

## Compétitions 2024

- ❖ National à Rochefort: Maintien en promotion
- ❖ Promo MID-AM à Villenave d'Ornon
- ❖ Ligue messieurs à Albret et marterrie
- ❖ Ligue mid am a Cognac

## Compétitions 2025

- ❖ Ligue messieurs Niort et Agen: 5 & 6 avril
- ❖ National à Aubazine: 24 & 25 mai
- ❖ Ligue mid am Pau : 8 & 9 juin
- ❖ Promo MID-AM Loudun: 21 & 22 juin



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



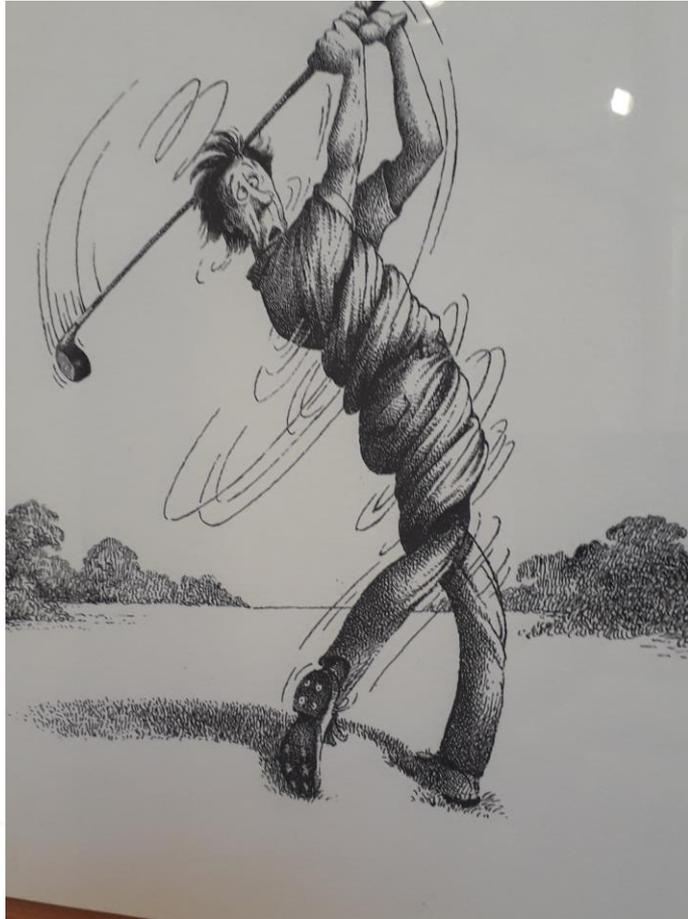
# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Commission Terrain by Jean Paul Garnier



# Calendrier Asso 2025



## Février

- ❖ Jeu 13: Match play d'hiver à Niort
- ❖ Jeu 27: Match play d'hiver à Niort

## Mars

- ❖ Sam 22: Pitch & Putt
- ❖ Sam 29: Cross de printemps et lancement de la saison

## Avril

- ❖ Sam 12 et Dim 13: Championnat du club avec le Crédit Agricole
- ❖ Sam 19: Pitch & Putt
- ❖ Mer 22: challenge Sénior
- ❖ Dim 27: Scramble de printemps



# Calendrier Asso 2025

## Mai

- ❖ Jeu 1: Course à la ficelle
- ❖ Sam 3: Pitch & Putt
- ❖ Dim 4: Heritage world cup tour 1
- ❖ Jeu 8: début de la saison des jeudis du petit chêne
- ❖ Dim 11: Heritage world cup tour 2
- ❖ Sam 17: Pitch & Putt
- ❖ Dim 18: **Fondation SWISS LIFE**
- ❖ Sam 31: Pitch & Putt

## Juin

- ❖ Dim 1: **Compétition V&B**
- ❖ Dim 8: **Compétition DM CONSEILS**
- ❖ Sam 14: Coupe de l'école de golf
- ❖ Dim 22: **Compétition MOSICA**
- ❖ Mar 24: challenge sénior
- ❖ Sam 28: Green festival
- ❖ Dim 29: Coupe des équipes



# Calendrier Asso 2025

## Juillet

- ❖ Sam 5: Pitch & Putt
- ❖ Dim 6, 13, 20 et 27: Début de la saison de la coupe de l'été
- ❖ Sam 19: Pitch & Putt
- ❖ Mar 22: challenge sénior

## Aout

- ❖ Sam 2: Pitch & Putt
- ❖ Dim 3, 10, 17 et 30: coupe de l'été
- ❖ Sam 16: Pitch & Putt
- ❖ Mar 19: challenge sénior

## Septembre

- ❖ Sam 6: Pitch & Putt
- ❖ Dim 7: **Rotary Nord Sèvres**
- ❖ Sam 13 & 14: **GRAND PRIX DE MAZIERES**
- ❖ Sam 20: Pitch & Putt
- ❖ Dim 21: **Coupe du proshop**
- ❖ Mar 23: challenge sénior



# Calendrier Asso 2025



## Octobre

- ❖ Sam 4: Pitch & Putt
- ❖ Dim 5: Scramble des Prinseinses / octobre rose
- ❖ Jeu 9: ASGPC
- ❖ Dim 12: Scramble Joe Dassin

## Novembre

- ❖ Dim 9: Cross d'hiver
- ❖ Dim 16: Scramble du Vin nouveau
- ❖ Dim 23: clôture de la saison



## Les élus du conseil d'administration

Jean-Marc Pouillard	Samuel Villain	<b>Christian Elie</b>	Murielle Maurial-Michelot	Mickael Travers
Didier Perrot	Jean-Pierre Breton	<b>Cedric Robin</b>	Jerome Dessables	<b>Genevieve Goguet</b>
<b>Xavier Gaudin</b>	Bérangère Paquereau	Roger Paquereau	Jean-Pierre Chabot	<b>Jean-Paul Garnier</b>

## Le bureau

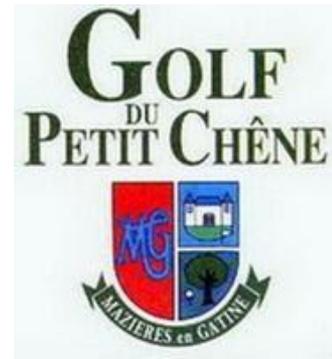
<b>PRÉSIDENCE</b>	Vice-présidence		Trésorerie	
Jean-Marc Pouillard	Samuel Villain	Christian Elie	Mickael Travers	<b>Xavier Gaudin (adjoint)</b>
<b>Secretariat</b>				
Murielle Maurial-Michelot	Didier Perrot (adjoint)			

## Les commissions

<b>Commission Administration et gestion</b>	Jean-Marc Pouillard	<b>Commission sportive</b>	Cedric Robin	<b>Commission communication</b>	Samuel Villain
Règlement intérieur } Convention annuelle }	Jean-Pierre Breton Jean-Marc	Pole jeunes et EDG → Christian Elie Jean-Pierre Chabot		Site internet →	Didier Perrot
Budgets } Trésorerie }	Mickael Travers	Pole Femmes → Genevieve + Christine + Brigitte		Communications membres et adhérents →	Samuel Villain
Relation avec Bluegreen } Calendrier }	Jean-Marc Pouillard Samuel Villain	Pole messieurs et mid am → Victor Germaneau		Publications } Charte et image }	Samuel Villain
Relation avec le château } Relations institutionnelles }	Christian Elie Jerome Dessables	Pole seniors → Cedric Robin			
		Pole animation et convivialité → Murielle Maurial-Michelot			
		Pole pitch and putt → Bérangère et Roger Paquereau			
		Pole terrain → Jean-Paul Garnier			

# Vote pour les nouveaux entrants et pour le bureau





**Conclusion by Jean Marc Pouillard**

**Merci de votre participation!**

**GOLF  
DU  
PETIT CHÊNE**

